

Contrat Comptes à intérêt garanti (CIG) d'Investissements Manuvie

Fermé à la souscription de nouveaux contrats à compter du 21 octobre 2022.

Aide-mémoire

Aperçu du contrat

Choix de comptes	CIG encaissable, durées d'un mois à dix ans en durées complètes seulement
Types d'intérêt	Non enregistré, REER, CRI, CELI, REIR, FERR, FRV, FRRI, FRRP, FRVR
Types de contrats	Composés, annuels simples et mensuels simples
Types d'arrérages	Contrat non enregistré et CELI : intérêts seulement REER/CRI/REIR : ne s'applique pas FERR/FRV/FRRI/FRRP/FRVR : minimums, maximums (FRV, FRVR et FRRI seulement), uniformes, indexés
Périodicité des arrérages	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
Taux discrétionnaire	Possibilité de hausser le taux d'intérêt des placements en contrepartie d'une réduction équivalente du taux de commission (ne s'applique pas au Compte à intérêt quotidien)
Comptes encaissables	Renouvellements – « meilleur » taux garanti jusqu'à 30 jours avant la date d'échéance du placement; si les taux sont supérieurs à la date du renouvellement, l'épargnant obtient le taux le plus élevé Les retraits anticipés sont autorisés sous réserve de frais de rachat éventuels Frais de rachat = rajustement à la valeur marchande + frais de fermeture du compte

Produits enregistrés de revenu de retraite

Types de produits offerts	FERR, FRV, FRRI, FRVR, FRRP
Types d'arrérages	Minimums, maximums (FRV, FRVR et FRRI seulement), uniformes ou indexés
Périodicité des arrérages	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle
Montant des arrérages	Minimum 100 \$ ou minimum prescrit (selon le moindre des deux)
Types de retenues fiscales	Uniformes – option permettant de niveler le montant d'impôt prélevé sur chaque arrérage Taux spécifié par le client – le client choisit, selon ses besoins, un taux d'imposition se situant entre 0 % et 100 % (sous réserve des minimums prescrits)
Retrait sans frais	20 % de la valeur marchande des CIG le 31 décembre de l'année civile précédente. Vous ne pouvez reporter d'une année à l'autre ni une fraction ni la totalité de la plage de montants sans frais dont vous n'avez pas profité.

Renseignements supplémentaires

Renseignements sur les taux d'intérêt	Les taux en vigueur sont disponibles à l'adresse gpmanuvie.ca/tauxcig
Pour communiquer avec nous	Les conseillers de Gestion de placements Manuvie : <ul style="list-style-type: none">• 1 800 355-6776 au Québec ou pour le service en français• 1 888 790-4387 ailleurs au Canada Les agents généraux principaux : <ul style="list-style-type: none">• 1 800 355-6776 au Québec ou pour le service en français• 1 888 304-3188 ailleurs au Canada Les représentants des Comptes nationaux : <ul style="list-style-type: none">• 1 800 355-6776 au Québec ou pour le service en français• 1 888 533-9444 ailleurs au Canada



Pour de plus amples renseignements, visitez notre site web à l'adresse www.gpmanuvie.ca

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est l'émetteur des contrats Comptes à intérêt garanti (CIG) d'Investissements Manuvie. Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale Manuvie. Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour discuter des fonds distincts avec Gestion de placements Manuvie, composez le 1 800 355-6776.